

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-U51-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR
L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME
NUMÉRO 2009-U51 – MODIFICATIONS GÉNÉRALES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 6 juin 2023, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2023-U51-13 modifiant le règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2009-U51 – Modifications générales.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 6 juin 2023- Ville » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 14 juin 2023.

Anny Després, greffière adjointe